



Paris, le 20 décembre 2017

Etats généraux de la Recherche comptable 2017 : l'impact de la transition numérique sur la normalisation comptable au cœur des débats

L'Autorité des Normes Comptables (ANC), présidée par Patrick de Cambourg, a organisé ses 7^{ème} Etats généraux de la Recherche comptable le 11 décembre 2017, devant 500 personnes dont près de 250 participants en webinaire grâce au support de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, présidée par William Nahum.

Cette journée dédiée au thème « Comptabilité et Numérique » a été l'occasion de réunir un panel de 32 intervenants, très international (avec la présence notamment des normalisateurs comptables australiens, américains, anglais, allemands, canadiens, japonais, néerlandais et de deux membres du Board de l'IASB), qui ont partagé leurs points de vue sur les différentes problématiques débattues : cadre conceptuel, mesure de la performance, information numérique et information financière, défis comptables de l'économie numérique, intérêt public européen...

[Consulter le programme](#)

La matinée a été consacrée à l'actualité des Etats généraux de 2016 (Comptabilité et Performance) et de 2015 (Les principes généraux de la comptabilité, critères européens et cadre conceptuel) tout en mettant ces thèmes en perspective des enjeux du numérique. L'après-midi a été entièrement dédié aux impacts potentiels de l'évolution du numérique sur la comptabilité. En premier lieu, impact sur la communication financière et ensuite, impact sur la comptabilisation des transactions issues de cette activité. Les questions ont été posées, les solutions sont encore en devenir... Les débats et interventions ont montré que le sujet doit être traité et que le numérique questionne sur la pertinence de notre schéma comptable actuel.

« La transformation numérique est une opportunité. Il nous faut, en revanche, approfondir les mécanismes comptables pour être en mesure de répondre aux défis de demain : échange et contribution à la valeur sans transaction monétaire, création de valeur sans propriété, impact de la loi des rendements croissants avec les actifs immatériels, et surtout, à très court terme, impacts des technologies sur l'information financière telle que nous la connaissons aujourd'hui. La technologie est à la fois un moyen et un facteur de changement et l'Autorité des Normes Comptables veillera à ce que son application à la comptabilité, réponde à des objectifs clairs : accessibilité, comparabilité, qualité, rapidité et ainsi fluidité. Ce nouvel écosystème doit conduire à améliorer, adapter et compléter l'information financière pour refléter l'économie d'aujourd'hui. » a déclaré Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des Normes Comptables.



Chaque débat a été introduit par un papier de recherche académique présenté par son/ses auteur(es) qui a ensuite été commenté par des acteurs de la normalisation comptable française, européenne et internationale, des directeurs financiers et comptables, des auditeurs et experts-comptables. Les participants ont ainsi assisté à la présentation de 5 papiers de recherche (disponibles sur le site de l'ANC : www.anc.gouv.fr) :

- Eléments pour un cadre conceptuel européen par Philippe Danjou et Isabelle Grauer-Gaynor
- Utilisation du résultat pro forma pour la prédiction des flux de trésorerie futurs : importance de la présentation du compte de résultat par Thomas Jeanjean, Professeur à l'ESSEC, et Isabelle Martinez, Professeur des Universités à l'Université de Toulouse
- Pertinence pour la valeur actionnariale des totaux et sous-totaux du résultat IFRS et des indicateurs de performance non GAAP par Marwin Wee, Professeur à Australian National University of Canberra
- L'impact du numérique sur l'information financière: quel enjeu stratégique pour la normalisation comptable internationale ? Le cas du langage XBRL comme « Standard Business Reporting Language » par Pierre Teller, Maître de conférences à l'Université de Nice
- Quel impact de l'économie numérique sur la comptabilité ? L'enjeu de la reconnaissance des actifs immatériels par Anne Jeny, Professeur à l'ESSEC

Cet évènement a été organisé avec le soutien du fonds de concours de l'ANC, constitué par l'AFEP, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), le Medef et Middlednext.

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) établit sous forme de règlements les normes de la comptabilité privée ; elle prend position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable. L'ANC comprend un collège de 16 membres compétents en matière financière et comptable, représentant une grande diversité de points de vue. Deux commissions, comprenant des experts reconnus, sont en charge respectivement des questions de normes nationales et internationales. Plusieurs dizaines de groupes de travail élaborent les positions et rapportent aux commissions, qui présentent les projets au collège. Une grande diversité d'expériences techniques, tirées de l'ensemble du tissu économique français est ainsi mobilisée pour l'élaboration des normes comptables et des prises de position françaises. Pour établir ses textes et ses positions, l'ANC s'appuie sur la compétence de ses services, composés d'experts issus du secteur privé ou de la fonction publique, aux profils complémentaires. www.anc.gouv.fr.